

# Salon des Métiers d'Art et de la Création

## La Bergerie Nationale, Rambouillet

### Les 16 et 17 mai 2020

#### REGLEMENT DU SALON

à retourné daté et signé avant le 31 janvier 2020 avec votre dossier complet

#### Article 1

Le salon se tiendra le **Samedi 16 et le Dimanche 17 MAI 2020 de 10h à 19h à la Bergerie Nationale de Rambouillet.**

Le salon est organisé par l'association des « Artisans d'Art de la Haute Vallée de Chevreuse » (AAART) et soutenu par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

#### Article 2

L'exposant s'engage à ne présenter que des œuvres originales lui appartenant. La revente est interdite. Seuls les exposants professionnels des métiers d'art seront admis. Le comité de sélection se réunira mi-février (en cas de non sélection vos chèques vous seront restitués par courrier postal). Les exposants doivent retourner le dossier de candidature complet ainsi **avant le 31 janvier 2020** par mail à l'adresse suivant : [contact@aaart-valleedechevreuse.fr](mailto:contact@aaart-valleedechevreuse.fr) ou par courrier à :

- Flavie NEPOMIASTCHY, présidente : 01 39 38 60 82 [flavie\\_nepomiastchy@hotmail.com](mailto:flavie_nepomiastchy@hotmail.com)  
132 route des charmes, 78320 Lévis Saint Nom

#### Montant de l'inscription :

**En intérieur : 180 euros en 2 chèques** : un chèque de 80€ encaissé à la sélection de l'artisan et un chèque de 100 € encaissé un mois avant le début de la manifestation.

**En extérieur AVEC BARNUM FOURNI : 130 € en 2 chèques** : un chèque de 65€ encaissé à la sélection de l'artisan et un chèque de 65 € encaissé un mois avant le début de la manifestation.

**En extérieur AVEC VOTRE PROPRE BARNUM : 80 € en 2 chèques** : un chèque de 40€ encaissé à la sélection de l'artisan et un chèque de 40 € encaissé un mois avant le début de la manifestation.

En cas d'annulation de votre participation après le 12/04/20, votre règlement ne sera pas restitué.

Un stand représente environ 3 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur au minimum (les dimensions des emplacements varient selon les salles). Chaque artisan doit prévoir son matériel d'installation sauf tables et chaises.

### **Article 3**

Tous les stands intérieurs sont situés dans les bâtiments de la Bergerie, leurs agencements sont variables. Merci d'en tenir compte lors de votre inscription d'où l'intérêt de nous fournir le maximum d'informations concernant l'agencement de votre stand sur la fiche d'inscription.

Si aucune précision n'est apportée, la configuration du stand proposée par l'association, ne pourra être discutée le jour de l'installation. Chaque artisan doit prévoir son matériel d'exposition (socles, spots, tissus, décoration...) ainsi que des rallonges électriques d'au moins 5 mètres.

Nous vous demandons un effort tout particulier sur la présentation de votre stand.

Si nécessité de grilles nous le demander.

#### **Dates et horaires d'installation des exposants :**

**vendredi 15 mai 2020 entre 14h et 18h  
et le samedi 16 mai 2020 de 8h A 10h**

### **Article 4**

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité civile, fiscale, pénale ou administrative. Une **assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire pour tous les exposants**. Les exposants sont responsables pour eux-mêmes de tout dommage causé aux installations, équipement et bâtiment mis à leur disposition pendant l'événement. L'association des Artisans d'Art de la Haute Vallée de Chevreuse dégage sa responsabilité pour tout dommage survenant sur un stand non gardé pendant les heures d'ouverture au public ou due à la négligence d'un exposant. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'exposition en cas de force majeure sans que les exposants ne prétendent à une quelconque indemnité.

### **Article 5**

La publicité (journaux, radios locales, affiches, courrier électronique...) sera assurée par l'AAART et ses partenaires.

- affiches A4 : 500 ex.
- affiches A3 : 100 ex
- dépliants : 15000 ex.
- invitations : 3800 ex.

- un publipostage dans toutes les villes environnantes

- affiches 4X3m sur la N10 pendant la semaine précédent le salon.

Les exposants s'engagent, dans la mesure du possible, à utiliser le matériel de communication mis à disposition pour leur propre communication sur leur fichier clients.

## **Article 6**

Concernant la restauration : les déjeuners du samedi et du dimanche seront partagés entre tous les exposants pour un moment convivial. Chacun peut prévoir une spécialité de sa région.

**Un peu plus d'une cinquantaine d'artisans d'art** seront présents lors de la manifestation.

Le **vernissage aura lieu le samedi à 12H.**

L'accès à l'exposition pour les exposants sera ouvert à partir de 8h le samedi et 9h30 le dimanche.

Les salles seront fermées de 20H à 8H le vendredi soir/samedi matin et de 19H30 à 9H le samedi soir/dimanche matin.

Le démontage des stands se fera le dimanche au soir **à partir de 19h et pas avant.**

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez joindre :

- Flavie NEPOMIASTCHY, présidente : 01 39 38 60 82

[flavie\\_nepomiastchy@hotmail.com](mailto:flavie_nepomiastchy@hotmail.com)

## **Article 7**

Le fait de participer au Salon des Métiers d'art et de la Création de Rambouillet implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Un exemplaire est à conserver, l'autre à retourner signé avec la fiche d'inscription.

L'artisan autorise l'AAART à utiliser ses photos pour la promotion de l'événement, sans demander de droit à l'image.

Date

Signature